

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76 315
Cedex 2
44 036 Nantes

Nantes, le 16/05/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 02/05/2024

Contexte et constats

Publié sursur  **GÉORISQUES**

GAEC DU BUSSON

LD LE BUSSON
NOTRE-DAME DE GRACE
44530 GUENROUET

Références : 2024-01247
Code AIOT : 0054400681

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 02/05/2024 dans l'établissement GAEC DU BUSSON implanté LD LE BUSSON NOTRE-DAME DE GRACE 44530 GUENROUET. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- GAEC DU BUSSON
- LD LE BUSSON NOTRE-DAME DE GRACE 44530 GUENROUET
- Code AIOT : 0054400681
- Régime : Déclaration

Exploitation de vaches laitières

Thèmes de l'inspection :

- Planifiée conditionnalité des aides

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 1.1	Demande d'action corrective	2 mois
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5	Demande d'action corrective	2 mois
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3	Demande d'action corrective	2 mois

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
	effluents			
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7	Demande d'action corrective	1 mois
7	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6	Demande d'action corrective	2 mois
9	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3	Demande d'action corrective	2 mois
11	Directive nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	Demande d'action corrective	2 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1	Sans objet
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2	Sans objet
8	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.2	Sans objet
10	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 4 et 8	Sans objet
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Des non-conformités sont constatées dont notamment:

- absence d'extincteurs;
- absence de plan de lutte contre les nuisibles;
- usage d'un fosse de stockage de lisier en mauvais état d'entretien;
- dispositif de rétention des stockages d'hydrocarbures insuffisants.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, annexe 1 -1.1.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : L'exploitation est déclarée le 01/07/2019 pour l'élevage de 76 vaches laitières. Or, l'exploitation détient un troupeau de 85 vaches laitières.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : La déclaration de l'exploitation au titre des ICPE doit être mise à jour afin de déclarer l'augmentation de l'effectif de vaches laitières.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Les règles d'implantation sont conformes.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Absence de plan de lutte contre les nuisibles.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Mettre en place un plan de lutte contre les nuisibles.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Un stockage complémentaire d'effluents est effectué dans une fosse recouverte de végétaux.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Disposer d'une fosse en bon état général d'entretien.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : L'exploitation ne dispose pas d'extincteur. Présence d'une borne à incendie située à moins de 200 mètres.

Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Des extincteurs adaptés aux risques doivent être mis en place dans l'exploitation.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 1 mois

N° 7 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats :
L'ensemble des stockages d'hydrocarbures ne disposent pas d'un système de rétention.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
L'ensemble des produits produits toxiques ou dangereux pour l'environnement doivent disposer d'un dispositif de rétention.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 8 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.2
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Gestion de l'eau
Constats :
L'exploitation est alimentée par l'eau du réseau publique et par un puits.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Stockage des effluents

Constats :
L'exploitation dispose d'une fosse à lisier. La capacité de stockage des effluents n'est pas évaluée pour les périodes d'interdiction d'épandage (Pre-Dexel ou Dexel).
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Une évaluation des capacités de stockage doit être réalisée conformément à la réglementation (Pre-Dexel ou Dexel).
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 10 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 4 et 8
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Plan d'épandage
Constats :
Le plan d'épandage n'a pas fait l'objet de modification. L'intégralité des effluents est épandue sur les terres. La pression azotée organique par hectare est de 132 kgN/Ha
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Directive nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats :
L'exploitation dispose d'un plan de fumure prévisionnel et d'un cahier de fertilisation. Il n'est pas constaté d'anomalie. Les capacités de stockage des effluents en période d'interdiction ne sont pas évaluées (Absence de Pre-Dexel ou Dexel).
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Les capacités de stockage nécessaires doivent être évaluées pour respecter les périodes d'interdiction des épandages.

Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 12 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Les déchets font l'objet d'enlèvements par des sociétés spécialisées de recyclage.
Type de suites proposées : Sans suite